

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 38

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Honneur pour Honneur
Autor: Stéphane, Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communicationsS'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche

à
Porrentruy—
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Causerie du docteur

Les enfants difficiles à table

Comme moi, mes chères lectrices, vous connaissez ces petits pâlots, très nerveux et très secs qui, à table, boudent, font grise mine, prennent des airs dégoûtés devant tous les aliments qu'on leur présente.

— Charlot, voyons, mange ta soupe ou je vais te fouetter.

Charlot ne mange pas sa soupe et on ne le fouette pas.

Mieux eût valu, alors, ne pas le menacer de la dite correction. En éducation, il faut toujours aller jusqu'au bout de sa promesse.

— Emile, je veux que tu manges du bouilli. Songe que tu seras soldat, et alors il t'en faudra avaler du bouilli !

Ce que ça l'indiffère. Emile, cette perspective éloignée d'être soldat !

Présentement, il s'agit d'avalier ce bouilli et voilà ce dont il ne se soucie guère.

Devant le tribunal des hygiénistes, une question se pose :

Emile et Charlot ont-ils raison ou ont-ils tort de se « défilier » devant la soupe et le bouilli ?

Tout d'abord, avant de crier sur eux, il s'agit de connaître leur santé.

Il faut poser en principe qu'un enfant, mu par l'instinct de conservation, ne boude jamais contre son ventre.

S'il refuse de manger, c'est que la nature lui commande l'abstinence.

S'il boude devant un aliment particulier, c'est qu'éclairé par une expérience antérieure il sent que cet aliment va lui nuire.

Pourquoi persister dans cette erreur qu'un enfant doit manger de tout ?

Je me rappelle que, quand j'étais enfant, j'allais passer mes vacances chez une de mes tantes. A sa table, tous les dimanches triomphait une fraise de veau. Cette fraise là, à l'œil, ne me disait déjà rien qui vaille... Mais, au goût, c'était de l'horreur. Bien stylé pourant sur la nécessité de manger de tout, j'avais consciencieusement ma part... Mais c'était réglé ; trois heures après, j'étais malade comme une bête... Diarrhée, vomissements... toute la lyre, quoi !

Croyez-vous vraiment que je n'eusse pas mieux fait d'avalier un œuf à la coque ?

La fidélité au bouilli est un des articles fondamentaux de la famille française.

Notez que ce bouilli n'est le plus souvent qu'un produit inerte et sans valeur puisque les quelques principes nutritifs ont passé dans le bouillon.

Nous ne pouvons pourtant, allez-vous me dire, soumettre nos enfants à un régime spécial, les dorloter, leur permettre de manger de ceci et de ne pas manger de cela. Ce serait en faire de petits sybarites, des êtres parfaitement insupportables.

D'accord.

De qui j'entends seulement prendre la défense ici ? C'est de ces petits dyspeptiques en herbe, qui sont légion par ce temps de neurasthénie débordante, de surmenage scolaire intensif. Observez de près ces petits êtres délicats des villes, à la peau fine, aux yeux clignotants et inquiets, aux mouvements saccadés, et vous verrez qu'une certaine catégorie d'aliments leur est contraire.

Vous les forcez d'avalier ce ragoût ou cette tranche de rosbœuf.

— Gauthier ne pouvait rien dire de plus ! fit-elle, puis avec un sourire affectueux : Parlez-moi de vous, mignonne ; dites-moi un peu ce que vous avez fait ces dernières semaines ? Je vous trouve bien fatiguée, auriez-vous été souffrante ? Vous avez besoin de changer d'air et de prendre quelques distractions, n'allez-vous pas vous absenter ?

— Il n'en est pas question, j'en suis très aise, car cela me coûterait bien en ce moment... Denise m'a écrit qu'elle comptait vous rejoindre sans tarder. Quand arrive-t-elle ? Je voudrais le savoir, peut-être aura-t-elle reçu des nouvelles de Chine.

— Je n'ose pas l'espérer. Elle ne m'a pas écrit aujourd'hui, mais hier encore il n'y avait rien. Elle doit venir dimanche avec son mari : nous quittons Paris ensemble quelques jours après, c'est à dire aussitôt que mon gendre aura terminé l'affaire qui l'appelle ici.

Chantal eut un cri douloureux :

Et bien ! les voilà qui, quelque temps après, sont pris de rougeur à la face, de douleurs à la tête, de baillements, de lassitude extrême. Ils refusent de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons.

— Ah ! paresseux, tu refuses de travailler. Eh bien, on te mettra au pain sec, on te séparera de tes camarades et on te privera de promenades.

A quoi aboutit cette sévérité inexorable ? A détraquer de plus en plus cette machine fragile.

Hélas, plus elle « flanche » et plus redouble la sévérité des maîtres et des parents.

Que de fois, écartant le soi-disant coupable, j'ai plaidé sa cause auprès des parents trop zélés qui voulaient faire passer tous leurs enfants sous la même fourche caudine !

Ce que je ne saurais trop répéter aux papas et aux mamans, c'est qu'à notre époque de détraquage général il faut savoir étudier chaque enfant et lui appliquer l'hygiène et le régime qui lui conviennent.

Les malheureux petits sont les héritiers de nos misères et de nos tares, et c'est notre sang vicié qui a passé en eux.

Loin de les accuser, il faut les plaindre et les soigner.

Les enfants doivent se reposer le dimanche et le jeudi

Il n'est question, partout, que du repos du dimanche.

Les grèves y ont poussé. La loi nouvelle le consacre. L'Eglise l'ordonne.

Et c'est quand tout le monde se libère ainsi, que l'enfant se voit condamné de plus en plus aux travaux forcés, tout le long de la semaine.

— Oh !... vous partez !... Qui donc me parlera de Gauthier quand vous ne serez plus ici ?

M^{me} Lenorcy tressaillait à l'accent de cette exclamation. Cependant, dût son cœur de mère se briser en combattant ainsi le bonheur de son fils, son devoir était de ne pas soutenir Chantal dans la résistance passive qu'elle opposait à son père. Elle n'avait presque pas moins à lutter contre elle-même, pour faire souffrir cette enfant qu'elle aimait depuis de si longues années, mais il le fallait, sous peine de tromper la confiance du banquier. Pressant tendrement la jeune fille entre ses bras pour adoucir l'effet de ses paroles, elle répondit presque bas :

— Ma pauvre chérie, ayez le courage d'oublier votre rêve d'un jour, je vous en prie... Ne vous souvenez de Gauthier que pour demander à Dieu de le protéger et de me le ramener sain et sauf. Je suis sûre que vos prières nous obtiendront cette

Feuilleton du Pays du dimanche 36

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Chantal vit passer dans les yeux de M^{me} Lenorcy, la même expression étrange qu'il l'avait frappée dans le regard de Gauthier, au soir de leur dernière entrevue. Mais comme chez le fils, cette lueur n'eut aussi chez la mère que la durée d'un éclair.

Elle reprit aussitôt sa physionomie habituelle, et n'eut été cette sorte de consécration qui marque au front ceux dont la douleur prie en leur donnant une expression de majesté à nulle autre semblable, elle eût semblé la même qu'avant la cruelle épreuve qui en frappant son fils l'avait atteinte au plus intime d'elle-même.

Oyez un peu cet emploi du temps, comme dit l'*Alma Mater* :

Les enfants ont, par semaine :

En sixième : 23 heures de classe.

En quatrième : 24 à 26 heures.

En seconde : 26 à 27 heures.

En philosophie : 27 à 28 heures.

Ce n'est guère, allez-vous me dire.

Attendez ! il y a encore 5 heures à 5 heures 1/2, par jour de station à la salle d'étude... une salle d'étude encombrée, empestée par le miasme humain, surchauffée en hiver par ces maudits poêles en fonte et par de fâcheux becs de gaz.

(Ça, n'est pour les internes : mais les externes retrouvent ces cinq heures d'étude chez eux, souvent dans une chambre mal éclairée, mal aérée.

Tout compte fait, pour un élève de rhétorique, cela ferait une moyenne de onze heures et demie de travail par jour.

Allez donc en demander autant à un membre de l'Institut, vous verrez ce qu'il vous répondra.

Fort heureusement, il s'évade de ses bouquins, laisse courir la prétentaine à son imagination. Avouez qu'il eût mieux valu que ce fût ses jambes qui s'évadassent et le conduisissent dans la campagne ensoleillée.

Neuf à onze heures de travail, dit mon distingué confrère, le Dr Maurice de Fleury, et pour les résultats si médiocres que nous voyons, pour qu'après dix années d'études, si suivies, un professeur de Faculté nous demande de traduire correctement vingt lignes de latin facile, nous interroge sur la règle de trois, sur la fabrication du thermomètre, sur les phénomènes de la respiration ou sur les causes de la guerre d'Amérique... Et voyez combien le malheureux, tenu à la tâche, pendant cinq mille heures, à l'époque de leur croissance, sont incapables de faire preuve de la plus modeste culture. N'est-il pas évident qu'on obtiendrait un résultat moins misérable en rognant sur les heures d'études, en donnant de plus longues récréations au grand air, à la condition d'exiger, aux moments consacrés à la préparation des classes, un travail vil, intense, un effort bref et vigoureux.

Oui, c'est bien cela. Ce qui perd le temps et perd la tranquillité de la famille — je ne cesse de le répéter dans ce journal — c'est

grande joie du revoir. Plus tard, ma petite Chantal, quand le temps aura passé, quand votre destinée sera fixée dans le bonheur que mon fils et moi nous vous souhaitons, vous pourrez peut-être donner un souvenir amical à mon pauvre enfant. Mais d'ici là, il faut oublier, il faut vous interdire énergiquement tout retour vers le passé.

La jeune fille se redressa :

— Gauthier vous a-t-il chargé de me tenir ce langage ? interrogea-t-elle frémissante.

La mère pâlit :

— J'interprète la ligne de conduite que le devoir lui commande, dit-elle avec fermeté.

— Comment ! c'est vous, madame, vous sa mère, qui me conseillez une pareille lâcheté ? Ah ! j'entends mal, n'est-ce pas ? Non, cela ne peut pas être ! répliqua Chantal, avec une vivacité voisine de l'emportement.

— Hélas ! ma chère petite... pensez-vous que cela me soit moins dur qu'à vous ?... Cela doit être cependant ; il y va de votre bonheur à tous les deux.

— Mon bonheur ?... Mais comprenez donc, vous du moins, qu'il ne peut en avoir pour moi ici-bas que dans un amour par-

le gaspillage du temps, c'est une mauvaise méthode.

Quelques abominables, inhumains, homicides que soient les programmes actuels, les parents, par une meilleure répartition du travail, devraient faire en sorte que les enfants aient un certain temps de reste pour boire de l'air pur, développer une certaine activité, se faire un beau corps par une gymnastique rationnelle.

Si l'organisation du travail est serrée de près, les écoliers et surtout les écolières ne doivent pas veiller jusqu'à onze heures ou minuit. Ce serait aller tout droit à la neurasthénie.

Et, surtout, je ne veux pas admettre que, le dimanche, l'enfant reste couché sur ses livres et ses cahiers. Ce jour-là, petits et grands doivent oublier toutes les préoccupations de la semaine, ouvrir leur âme à des impressions vierges, ne penser qu'à resserrer l'union de la famille dans des joies communes.

D^r CARADEC.

Les comptes fantastiques

Les mauvais payeurs prétendent que le soi-disant moyen de s'enrichir en payant ses dettes n'est qu'un paradoxe répandu par les créanciers ; pour sûr, ceux-ci s'appauvrissent d'autant quand on leur fait perdre ce qui leur est dû ; c'est peut-être tout ce qu'il y a de vrai dans le proverbe, si l'arithmétique est une science exacte, comme on l'a toujours cru jusqu'à ce jour. Cependant, on pourrait poser à un premier prix de mathématiques transcendantes, lauréat du concours général, le problème suivant, en le défilant de le résoudre : Etant donnés trois individus devant l'un à l'autre chacun une somme de 10 francs ; l'un deux, ayant une pièce de cent sous dans sa poche et les deux autres n'ayant pas un rouge liard, par quelle combinaison ces trois créanciers-débiteurs peuvent-ils se donner chacun 10 francs et être quittes. Nous n'ajouterons pas : — et bons amis. — car ils se sont flanqué une roulée, sous prétexte qu'ils ne comprenaient rien au singulier calcul faisant que tous trois ont réellement reçu chacun 10 francs, alors qu'il n'y avait que cent sous en tout et pour tout.

tagé avec Gauthier ! Si vraiment je ne puis l'épouser... humainement parlant, rien au monde ne pourra me rendre heureuse.

M^{lle} Lenorcy enveloppa la jeune fille d'un long et expressif regard :

— Votre affection pour mon fils me touche au delà de tout ce que je puis vous l'exprimer, dit-elle émue. Mais à votre tour, ma chérie, comprenez donc que lors même que la cruelle méprise qui a éloigné Gauthier de nous n'eût pas eu lieu, il ne pouvait raisonnablement pas s'élever jusqu'à vous... Vous, voyez-vous, ma petite Chantal, vous habituée à tous les raffinements de délicatesse et de luxe que comporte la situation de fortune de vos parents, transplantée tout à coup dans notre milieu si simple, dans notre monde si différent du vôtre à tous les points de vue ! acheva-t-elle en indiquant du geste le modeste mobilier du salon.

Chantal eut un sourire adorablement jeune.

— Il n'est pas besoin de luxe pour être heureux, répliqua-t-elle insouciant. Le nécessaire suffit, or, ma dot jointe à la solde de Gauthier, nous l'assure largement et bien au-delà.

(A suivre.)

Ce règlement de comptes sans exemple s'est fait au cabaret Pingoix.

Un consommateur, nommé Perroquin, témoin de leur discussion, a voulu leur expliquer comme quoi le calcul était parfaitement juste ; ils se sont alors fâchés mutuellement, sont tombés sur lui pour lui apprendre à se mêler de ce qui le regarde ; on est allé chercher des agents ; batteurs et battu ont été conduits au poste. Après explications, Perroquin a été lâché ; il a porté plainte au commissaire de police et voici le tribunal correctionnel saisi de l'affaire.

M. Le Président. — A propos de quoi ces trois hommes vous ont-ils frappé ? Est-ce que vous étiez de leur société ?

Le Plaignant. — Pas du tout : je ne les connaissais pas, je prenais un verre tranquille-ment.

M. Le Président. — Eh bien ! alors, à quel propos ces coups ?

Le Plaignant. — Voilà ; d'abord ils étaient en ribote tous les trois ; il y en avait un, il paraît, qui avait invité les autres (*Désignant Pingoix.*) celui-là ! Je ne sais pas leurs noms.

M. Le Président. — Le premier se nomme Tourton, le second Rondin et le troisième Pingoix.

Le Plaignant. — Bon ; alors c'est Pingoix qui avait invité les autres, à ce que j'ai compris.

Pingoix. — Comme ayant 100 sous et les autres rien.

Tourton. — Oui, mais tu me dois 10 francs.

Pingoix. Je ne les dois plus ; je te les ai donnés ce jour-là.

Tourton. — Allons bon, ça va recommencer.

Rondin. — Tu recommences bien aussi, toi, que tu me devais 10 francs pareillement et que tu dis que tu ne me dois plus rien !

Tourton. — Tu vas dire que je ne t'ai pas donné tes 10 francs ?

Pingoix, à Tourton. — A ce compte-là, toi aussi tu me dois encore les 10 francs que tu me devais depuis plus de trois mois.

Tourton. — Je te les ai rendus le jour de la scène.

M. Le Président. — Il était dû 30 francs en tout ; un seul de vous avait 5 francs et les 30 francs ont été payés ?

Le Plaignant. — Mais, juste, comme deux et deux font quatre, mon président, c'est ce que j'ai voulu expliquer ; aujourd'hui, ils comprennent, mais ce jour-là, ils se sont buttés et fichus en colère après moi.

Tourton. — Je comprends que j'ai payé Rondin, v'là tout.

Rondin. — Moi idem, je comprends que j'ai payé Pingoix, mais tu me dois toujours 10 francs.

Tourton. — Alors, Pingoix me les doit aussi.

Pingoix. — Moi ? Elle est forte !

M. Le Président, au Plaignant. — Mais qu'avez-vous pu comprendre à ces calculs ?

Le Plaignant. — Mon président, il n'y a rien de si simple ; Tourton commence par dire à Pingoix : « Tu me dois 10 francs ; étant en grève, j'en ai besoin. » Alors Pingoix, qui avait 100 sous...

Pingoix. — Et 12 francs à la maison.

Le Plaignant. — Il lui donne sa pièce de 5 francs et lui dit : « Je ne te dois plus que 100 sous. » Bon, que répond Tourton. Alors, voilà Rondin qui dit à Tourton : « Toi aussi, tu me dois 10 francs. » Là-dessus, Tourton lui donne la pièce de 5 francs et lui dit : « Je ne te dois plus que 100 sous. — Naturellement », dit Rondin. Mais alors, voilà Pingoix qui dit à Rondin : « Et mes 10 francs que tu me dois aussi ? » Rondin, là-dessus, lui donne la pièce et dit : Ca ne fait plus que 100